

Notice sur les impôts de la Thesprotie.

- Dime 10 %
outre l'impôt sur le raisin qui est comme
ci-depres 10%, au lieu un impôt sur le vin 20 %
et sur l'eau de vie autres 10 %
impôt sur le bétail, par tête par aster 3 1/2
(par la Macedoine 4 p.)
id. sur les chevaux, par tête p. 15.-
id sur grecque par cheval 20
id. sur les moutons, par tête 10.-
id. sur les chèvres id 5
+ droit d'exportation 8 %
emprunt forcé (ou pour compléter
sur un revenu de p. 10,000, 20,000 p.) 40 %
+ impôt sur les loyers 2 1/2 %
+ id. sur l'héritage (payable en cash)
id. militaire (pour famille) p. 30
frais de justice 2 1/2 % pour 1 % payable
au pouvoir exécutif (pneka, moudir ai)
et 1/2 % aux urbains
postes
impôt sur les cochons

impôt pour les évêques par feuille p. 8 1/2
" sur le sol payable à la caisse
communale 2 %

ou un compte corral les frais pour l'entretien
des écoles, des églises des . les chri-
tiens payent tout cela en se cotisant.

En Thesprotie la perception des impôts est
directe et se fait par le moyen des codjia
bachis. en prenant en considération les abus

qui ne commencent ou est très modeste, et
n'excèdent le dixième que 20 %.

La distribution de la justice est ou se
fait plus vocatoire et vécale, le président
en la présidence du tribunal civil et à la
même limite sur toutes les autres cours de
justice. on connaît trop la rapacité des
magistrats pour être certain qu'il ne
semble devant eux en matière.

Des personnes bien pourvues et très
dignes ^{par leur mérite} apparent, n'ont les espèces et l'
influence des familles peut être éval-
lée entre 40 % et 25 %.

M. Foubati, vice-consul Hellène
à Volo a adressé au ministre des affaires
étrangères un rapport écrit sur les
intérêts de la Thessalie et particulièrement
sur la justice. ce
rapport a été envoyé il y a 5
ou 6 mois.

67 qu'on se le rappelle